

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

**3 / 22\_003 - CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDES FINANCIÈRES POUR FAVORISER L'IMPLANTATION D'ARTISANS D'ART ET DE CRÉATEURS EN CENTRE-VILLE**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Marie-Louise AT donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD  
Betty HECKER donne pouvoir à Odile LACAZE  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Boris DUPONCHEL, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

**3 / 22\_003 - CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDES FINANCIÈRES POUR FAVORISER L'IMPLANTATION D'ARTISANS D'ART ET DE CRÉATEURS EN CENTRE-VILLE**

référence(s) :

Commission municipale attractivité du 8 mars 2022

**Service pilote : Tourisme et Commerce**

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires financières

Service tourisme et commerce

Direction de l'urbanisme

Elu(s) référent(s) : Mathieu Vidal

**Geneviève MARTY, rapporteur,**

La ville d'Albi souhaite mettre en avant l'artisanat d'art et les savoirs-faire locaux en offrant la possibilité à des artisans et des créateurs de s'installer en centre-ville pour faire connaître et vendre leurs créations. A ce titre, elle envisage de verser une subvention à des porteurs de projet souhaitant s'installer dans des locaux commerciaux vacants qu'elle aura préalablement sélectionnés.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme Action Cœur de Ville qui vise notamment à favoriser l'attractivité commerciale et lutter contre la vacance commerciale dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Conformément aux dispositions légales, la ville d'Albi serait en mesure d'attribuer une subvention pour favoriser l'occupation de ces locaux commerciaux vacants selon les critères prédéfinis ci-après :

- le choix du local (identifié préalablement par la ville et situé à l'intérieur du périmètre Action Cœur de Ville)
- le porteur de projet (au regard de son expérience et de ses motivations) ;
- le secteur d'activité (métiers d'art) ;
- la viabilité économique du projet à long terme (modèle d'affaires validé par l'un des deux partenaires CCI ou CMA) ;
- la stratégie adoptée pour favoriser l'achalandage dans son local.

Un formulaire d'inscription détaillé sera mis en ligne sur le site Internet de la ville afin de simplifier les démarches administratives pour soumettre un projet afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

Le comité de sélection déjà en charge d'évaluer les dossiers pour l'attribution de subventions locaux vacants sera également sollicité pour étudier les dossiers qui lui seront soumis dans le cadre de cette nouvelle aide à la revitalisation en faveur de l'artisanat et des métiers d'arts.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de règlement de la subvention local artisanat pour favoriser l'implantation d'artisans d'art et de créateurs dans le centre ville d'Albi,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

le versement de subventions pour favoriser l'implantation d'artisans d'arts et de créateurs en centre-ville à hauteur d'une prise en charge par la ville d'Albi de 50 % du loyer HT durant les six premiers mois d'occupation, pour des locaux vacants préalablement identifiés par la ville d'Albi, et la prise en charge par la ville d'Albi à hauteur de 25 % du loyer HT les six mois suivants.

Le loyer maximum pris en compte pour le calcul de cette subvention est fixé à 1000 € HT soit un montant maximum de subvention par mois équivalent à 500 €.

**APPROUVE**

le projet de règlement intérieur relatif au programme de subvention Local Artisanat pour favoriser l'implantation d'artisans d'art et de créateurs dans le centre-ville d'Albi.

**PRÉCISE QUE**

les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 94 du budget principal 2022.

Nombre de votants : 40

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé

Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :*

*<http://www.telerecours.fr>.*